

La présente foire aux questions fournit aux organismes de bienfaisance qui cherchent à obtenir du financement de BMO des renseignements généraux utiles pour comprendre le processus de demande, les critères d'admissibilité et d'autres renseignements essentiels pour demander du soutien. Que vous soyez un partenaire de longue date ou un nouvel organisme communautaire à la recherche de financement, nous pouvons avoir un impact social positif ensemble.

Quels sont les secteurs prioritaires de BMO en matière de dons?

Nos secteurs prioritaires en matière de dons se divisent en trois grandes catégories : **les collectivités, la durabilité et l'inclusion**. Consultez [de plus amples renseignements](#) sur les activités de dons dans ces secteurs.

À quel moment BMO accepte-t-il les demandes?

BMO utilise une approche axée sur le cycle de subvention pour s'assurer que nous avons le temps d'examiner attentivement les propositions et de gérer le volume de demandes que nous recevons. Nous ouvrons notre système pour les demandes deux fois par année :

- **Entre le 1^{er} février et le 31 mars**
- **Entre le 1^{er} août et le 30 septembre**

Des liens vers nos portails de demande en ligne seront accessibles sur la [page BMO Générosité](#) pendant ces périodes. Nous avons hâte de recevoir votre demande de financement pendant ces cycles de subvention.

Comment puis-je soumettre une proposition?

Avant de pouvoir soumettre une proposition, les nouveaux demandeurs doivent effectuer une brève évaluation pour confirmer leur admissibilité. Une fois que nous aurons confirmé votre admissibilité à faire une demande de financement, vous pourrez soumettre une proposition par l'intermédiaire de notre plateforme en ligne.

Pouvez-vous donner des exemples de projets et de domaines d'intérêt pour lesquels BMO a fourni du financement?

Le lien ci-dessous vers notre [blogue Nos histoires](#) présente certaines des organisations avec lesquelles nous avons établi un partenariat.

Les projets pluriannuels peuvent-ils être financés au moyen d'une seule demande? Devons-nous faire une nouvelle demande chaque année?

Vous pouvez demander un financement pluriannuel au moyen d'une seule demande. Vous n'avez pas besoin de faire une demande chaque année. Une demande de financement annuel est également acceptable.

Comment les décisions de financement sont-elles prises?

Nous évaluons attentivement chaque projet en fonction de plusieurs critères à l'aide des renseignements fournis dans la demande. De temps à autre, nous pourrions vous demander des renseignements supplémentaires. Autrement, nous approuvons généralement le financement en fonction du bien-fondé d'un projet et de la façon dont il s'intègre à notre programmation et à notre portefeuille global. Nous pouvons également approuver des fonds d'un montant inférieur à celui demandé.

Combien de temps faut-il pour examiner une proposition?

Nous faisons de notre mieux pour prendre le temps d'examiner attentivement chaque proposition. Selon le nombre de demandes que nous recevons au cours de chaque période, il peut nous falloir quelques mois pour toutes les traiter.

Quels sont vos critères d'admissibilité?

Les demandeurs doivent au moins être des organismes de bienfaisance ou sans but lucratif enregistrés au Canada ou aux États-Unis, et les programmes doivent être offerts au Canada ou aux États-Unis aux fins d'admissibilité.

Dans le cadre du processus de demande, les nouveaux demandeurs doivent effectuer une brève évaluation pour confirmer leur admissibilité. Conformément aux [valeurs énoncées par BMO](#), nous ne soutenons pas les organisations qui ont recours à des pratiques discriminatoires. Voici une liste des types d'organismes qui **ne sont pas admissibles** au financement :

- Entités à but lucratif
- Individus (p. ex., commandite d'un athlète, d'un artiste ou d'un étudiant)
- Organismes ou groupes de pression/de revendication/de partisans qui adhèrent à une idéologie sociale, politique ou économique précise
- Partis ou organisations politiques
- Organismes religieux (à l'exception des programmes ou services offerts au grand public sur une base non confessionnelle)
- Organismes exerçant une discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite
- Écoles publiques primaires et secondaires, y compris les organisations étudiantes, les écoles privées, indépendantes ou religieuses (à l'exception des organismes de bienfaisance enregistrés qui servent les enfants et les jeunes ayant des besoins spécialisés et qui ne reçoivent pas de financement public)
- Frais de scolarité, frais d'adhésion ou d'inscription, congés sabbatiques ou de formation
- Événements ou équipes de sports amateurs ou d'élite
- Agences ou campagnes d'État/provinciales, régionales ou locales d'un organisme national, ou affiliées à un organisme national qui reçoit déjà des dons
- Organismes/événements tiers qui amassent des fonds pour un organisme de bienfaisance
- Fondations privées (principalement financées par des particuliers, des familles ou des sociétés et non financées par l'État)
- Clubs privés
- Associations professionnelles et techniques
- Conférences, congrès, séminaires, symposiums ou ateliers, à moins qu'ils ne fassent partie d'un programme de bienfaisance plus vaste qui a reçu du financement

- Voyages et excursions, y compris les frais subventionnés pour les déplacements, le logement et les divertissements, à moins que ces frais fassent partie d'un programme de bienfaisance plus vaste qui a reçu du financement
- Publicités pour un événement organisé par un organisme sans but lucratif
- Prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt
- Lettre type de publicité directe
- Initiatives de sociofinancement, y compris celles menées sur les plateformes en ligne